Plaidoyer Victimes

Mobiliser. Outiller. Influencer.
Pour des droits collectifs plus forts.

Notre engagement : le conseil d'administration de Plaidoyer Victimes soutient son équipe et le mouvement *Le communautaire à boutte*

À titre de membres du conseil d'administration de Plaidoyer Victimes, nous reconnaissons que notre rôle dépasse la saine gestion de l'organisme. Nous sommes également les gardiens de sa mission : défendre et promouvoir les droits et les intérêts collectifs des personnes victimes d'infractions criminelles. Nous sommes aussi les gardiens de ses valeurs de solidarité, d'équité et de rigueur. Nous faisons confiance au jugement de notre équipe et nous souhaitons lui exprimer notre soutien. En réaffirmant notre appui au mouvement *Le communautaire à boutte*, nous envoyons un message clair à nos équipes, à nos membres et à notre communauté. Les actions collectives entreprises pour défendre la mission des organismes communautaires sont légitimes, et nous les soutenons dans le respect de notre identité, de notre rôle et de notre réalité propre.

Par la présente, notre conseil d'administration :

- Reconnaît que de nombreux organismes qui offrent des services aux personnes victimes sont sous-financés, et que cette réalité fragilise l'accès aux services et aux recours, de même que la capacité des organismes de défense collective des droits, comme le nôtre, à les soutenir;
- Soutient le mouvement *Le communautaire à boutte* dans sa volonté de faire reconnaître l'importance d'un financement adéquat de l'action communautaire autonome;
- Appuie les activités de sensibilisation, d'éducation populaire et de mobilisation des prochains mois, selon des modalités adaptées à la mission, aux ressources et aux priorités de l'organisme, et déterminées en collaboration avec l'équipe;
- Reconnaît la mobilisation comme une composante légitime de l'action communautaire autonome, à laquelle l'organisme choisira de participer de manière réfléchie, professionnelle et cohérente avec sa mission;
- Maintient une posture pragmatique et critique, en s'assurant que les gestes posés demeurent alignés sur les besoins des personnes victimes et sur la crédibilité de l'organisme;
- Est convaincu qu'un financement adéquat de l'action communautaire autonome est essentiel pour que les droits des personnes victimes soient connus et respectés, et que les organismes qui les soutiennent aient les moyens d'agir;

Parce que les personnes victimes méritent des services accessibles et de qualité.
Parce que nos équipes portent déjà beaucoup.
Parce que l'action communautaire autonome est indispensable à la défense collective des droits.

Nous restons solidaires et engagés, avec rigueur et dans l'intérêt des personnes victimes.

Présidence du conseil d'administration : Lorilyne Rancourt

Date : 1er octobre 2026